

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00710

Numéro SIREN : 848 534 558

Nom ou dénomination : LPPI INVEST 3

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 23419

## **LPPI INVEST 3**

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 500 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 161 ALLEE DE LA PRAIRIE  
34280 LA GRANDE MOTTE**

**848 534 558 RCS MONTPELLIER**

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le 20 novembre,  
A 11 heures,

➤ **LA SOCIETE LES PINS PROMOTEUR D'IMMOBILIER,**

Société par actions simplifiée au capital de 36 000 euros,  
Ayant son siège social 161 Allée de la Prairie, 34280 LA GRANDE MOTTE,  
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 827 761 115 RCS  
MONTPELLIER,  
Représentée par son Président, Monsieur Marc HISBERGUE,

Associée unique de la société LPPI INVEST 3,

Propriétaire de la totalité des 50 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune,  
composant le capital social de la Société,

En présence de Monsieur Marc HISBERGUE, Président non associé de la Société,

Après avoir constaté que la société AXIOME AUDIT STRATEGIE, régulièrement informée est  
absente,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

---

- à la modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

## **PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, décide une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux. L'exercice en cours, du 31 décembre 2020 prorogé de 3 mois et clos le 31 mars 2021, aura une durée de QUINZE (15) mois ; l'exercice suivant ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2021 aura une durée de NEUF (9) mois et sera clos le 31 décembre 2021, afin de revenir à la date de clôture initiale prévue par les statuts.

## **DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

---

**P/ LES PINS PROMOTEUR D'IMMOBILIER  
MARC HISBERGUE**

